

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



“Choose France for Higher Education” ou la mise à la porte de l’université de milliers d’étudiants en sciences infirmières

Ce lundi 20 Avril, Philippe Baptiste, ministre de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, a dévoilé son plan “**Choose France for Higher Education**” : une mesure révoltante visant à **multiplier par seize les frais d’inscription universitaires pour tous les étudiants extracommunautaires**.

Dissimulé derrière un nouveau nom, ce plan accentuera encore davantage l’exclusion d’un trop gros nombre d’étudiants infirmiers, exclusion déjà amorcée dès 2019 avec le plan au nom ironique « Bienvenue en France ».

La FNESI dénonce un plan dangereux, discriminant et incohérent.

Ce plan, réaffirmant à nouveau l’**objectif d’atteindre les 500 000 étudiants étrangers venant étudier en France**, propose pourtant **d’augmenter leurs frais d’inscription annuels à 2 895 € en licence et 3 941 € en master**.

Le plan “Bienvenue en France” de 2019 prévoyait déjà la possibilité pour les universités de mettre en place ces frais différenciés. Pour autant, nous sommes **opposés à sa mise en oeuvre à l’Université** malgré le sous-financement chronique dont elles souffrent, **refusant de faire peser le désengagement étatique sur les étudiants étrangers**.

Les annonces du lundi 20 avril visent à **mettre fin aux possibilités d’exonération collective** — qui permettaient jusqu’alors de ne presque rien mettre en place — au profit d’un dispositif d’exonération individualisée, plus complexe. Chaque situation pourra donc, selon les situations individuelles, être **étudiée au cas par cas pour bénéficier d’une exonération**, impliquant des ressources humaines que les universités n’ont pas. Cette situation **met ainsi des étudiants en grande difficulté**, qui ne pourront simplement **plus payer leurs frais d’inscription**.

La FNESI dénonce cette mesure qui remet en cause le principe d’universalité d’accès en sciences infirmières et plus globalement dans l’enseignement supérieur et de la recherche Français.

La généralisation des frais différenciés constituerait une **barrière majeure**, traduisant un choix assumé de mettre à la porte de nos universités les étudiants extra-communautaires, pourtant **essentiels à la richesse culturelle, scientifique et économique du système de santé**.

Alors que les étudiants extra-communautaires sont **déjà exclus du système de bourses étudiantes**, qu’ils représentent **60,2 % des bénéficiaires des épiceries solidaires du réseau de la FAGE (AGORAé)**, ces milliers d’euros supplémentaires leur seront simplement **impossibles à assumer**. Le **sous-financement de nos Universités** par l’État ne **peut pas être compensé par ces étudiants déjà à bout de souffle**. Cette situation est d’autant plus préoccupante qu’elle s’inscrit dans une **série de mesures récentes**, comme la suppression de leurs APL dès juillet ou encore le doublement de leurs frais de visas.

La **FNESI appelle en urgence au retrait de ce projet xénophobe de frais différenciés** et plaide pour la mise en place d’un accompagnement renforcé pour les étudiants extra-communautaires en sciences infirmières, déjà confrontés à de grandes difficultés financières. **Sans réponse rapide et concrète** des pouvoirs publics, **une mobilisation générale des étudiants s’organisera** dans les prochaines semaines, afin de **défendre un accès équitable à l’enseignement supérieur pour toutes et tous**.

Damien Sarmeo

Président

presidence@fnesi.org

06 40 81 65 09



Clara Schmitt

Attachée Presse

presse@fnesi.org

06 59 35 54 33